Zeitschrift: Vox Romanica

Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum

Band: 4 (1939)

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MISCELLANEA

A propos de quelques mots difficiles des *Chroniques* de Jean Molinet

Reprenant une tâche fâcheusement interrompue en 1891, l'Académie Royale de Belgique vient d'inaugurer la deuxième série de ses éditions « d'Anciens Auteurs Belges » avec les Chroniques de Jean Molinet, publiées par MM. G. Doutrepont et O. Jodogne¹. S'ajoutant aux travaux — publiés ou en cours de publication — de M. N. Dupire², cette édition est une contribution importante³ à l'étude du XVe siècle en général et de Molinet en particulier.

Une des caractéristiques de cet auteur fécond est, comme on sait, l'abondance de son vocabulaire, souvent fort difficile. Dans

Acad. R. de Belgique, Cl. des Lettres et des Sc. morales et polit., Coll. des Anc. Auteurs B.: Chroniques de Jean Molinet, p. p. G. DOUTREPONT et O. JODOGNE, Bruxelles, Palais des Académies, 3 vol. in 8°; t. I, 654 p., 1935; t. II, 606 p., 1935; t. III, VIII-451 p., 1937. Les deux premiers vol.: texte des Chroniques; le troisième: introduction, glossaire, index.

² N. Dupire, Jean Molinet. La Vie. Les Oeuvres, Paris, 1932; Les Faictz et Dictz de J. M. p. p. —, Paris, SATF, t. I paru (1936).

³ Le texte des Chroniques — que je n'ai pas lu en entier — me paraît avoir été établi avec beaucoup de soin. Après une étude approfondie des manuscrits, les éditeurs ont choisi C comme manuscrit de base; ils ne pouvaient naturellement reproduire toutes les variantes; cependant, dans certains cas, ils auraient dû tenir un plus grand compte des mss., notamment de ceux de la seconde famille (voyez, plus bas, les mots atenquiliez, esquerre, poiville). Le troisième volume est constitué par une étude sur Molinet en tant que chroniqueur (complément au travail de M. Dupire), un classement des manuscrits, un index et un glossaire. Ce glossaire semble avoir été un peu négligé (plusieurs renvois sont faux: auraient-ils été faits avant la mise en page?).

le *Glossaire* de leur édition, MM. D. et J. ont fort honnêtement marqué d'un point d'interrogation les vocables qu'ils n'ont pu élucider ou qu'ils ont expliqués d'une façon douteuse¹.

Voici, pour les mots en question, quelques essais d'explication. Le plan suivi est, pour chaque mot: a) l'article correspondant du Glossaire D. J.; b) le passage des *Chroniques* (quand cela m'a paru indispensable); c) l'explication proposée.

Applican(s), II, 343, applicant, plaideur, chargé de l'emploi de? Le mot en lui-même n'offre aucune difficulté, mais il faut lui accorder ici le sens « amusé » (confirmé par menistres sans chappes) de 'compagnon, acolyte' (cf. un autre ex. dans Huguet, I, 259).

Atenquiliéz, II, 312, part. pas. pl. de atenquilier, installer?
« ceulx de Bruges... marchèrent en bataille et se logèrent en Lapsecure...; mais encoire n'estoyent du tout atencquiliéz quand ceulx de L'Escluse... yssirent de leurs fors... sy les escarmucherent très fort. Ilz gaignèrent leur trenquis, ramenèrent à la ville .x. pieces d'artillerie...»

Le ms. B. R. 15850^2 porte attenquilez, mais le 6029 a n'estoyent du tout — de tenrquiliez, ce qui marque l'embarras du scribe et ce qui indique la présence d'un r dans le mot. Atencquiliez³ = atenrquiliez = atrenquiliez (la métathèse de r est fréquente en picard). Le verbe atrenquilier a été formé, peut-être par Molinet, sur le substantif trenquis (cf. le texte), forme picarde de trencheis⁴

^{&#}x27;Scrupule parfois excessif; le point d'interrogation est superflu à côté de la traduction des mots suivants: crette (graphie préférée des écrivains du Nord, cf. Godefroy, IX, 246), pale, sommatiers, gelle (un autre ex. de féminin dans God., IV, 252). — Parge (II, 6) ne peut signifier négligence, non-observance, puisqu'il s'agit d'enfreindre; parge = page (cf. God., X, 254, l'exemple de L'an des VII dames. Il ne faut pas nécessairement corriger, car parge peut être un hyperurbanisme; cf. N. Dupire, op. cit., p. 322). — A propos de rebelle (rebec), cf. la forme rebebles, dans Les Echecs amoureux; rebelles se retrouve dans Les Faictz et Dictz, op. cit., p. 128 et 248.

² Je n'ai pu consulter que les mss. de la Bibl. R. de Bruxelles.

³ Comme on lit dans le texte et non alenquiliéz, comme on lit dans le Gloss.

⁴ Les verbes formés avec le préfixe α- d'après des subst. sont

(tranchée). La graphie (?) atrenquilier, pour *atrenquier¹, est due probablement à une attraction paronymique de l'adj. tranquille. On pourrait croire, au premier abord, à une simple formation d'après cet adj. tranquille, mais le sens est: 'se retrancher (pour passer la nuit)'; cf. « ilz gaignerent leur trenquis ».

Brocqueteries, I, 525, part. pas. fém. pl. de brocqueterre, brocher, ou substantif? Voir God.

«...les rues estoyent tendues de tapisseries, brocqueteries et aultres exquis ouvrages.»

Substantif, formé sur le modèle de *tapisserie*: observons la construction syntaxique et, d'autre part, songeons qu'il s'agit de deux techniques différentes (*brocher*, comme le dit Littré, c'est « entremêler, en tissant, des fils sur le fond uni d'une étoffe pour y former des dessins », tandis que la tapisserie est un ouvrage « fait à l'aiguille sur du canevas »).

Bustarde(s), II, 453 (?)

La bustarde est l'outarde: comp. l'it. bistarda; cf. Huguet, s. bitard; REW, s. avistarda; FEW I, 188; Roland, Faune populaire, II, p. 343.

Cette forme avec *u* (et non *i*), forme qui, à ma connaissance, n'est pas attestée ailleurs, dans le domaine gallo-roman², peut s'expliquer par une attraction paronymique de *busard* ou par le relâchement, assez fréquent en picard et en wallon, de la position des lèvres pour les voyelles extrêmes³.

Caillete(s), II, 578 (et non 576) (?)

«...dix quointes de malevedis de rente tous les ans, assignéz sur les caillettes des maistrisarts.»

fréquents: aaisier, abechier, etc., cf. W. Meyer-Lübke, Hist. Gramm. der Franz. Sprache, II, p. 151.

¹ On sait que -s final commence à s'amuïr dès le 13° siècle. Remarquons aussi qu'il existait un verbe *tranchier* et un subst. *tranchier* (tranchée).

² Il y a une forme *buitarde*, qui semble plus récente; on trouve aussi *buisard* à côté de *busard* (cf. Huguet).

³ Remarquons aussi que le picard dit utarde.

Caillete: 1. coillette = cueillette (COLLECTA), dans le sens de 'collection de tailles, revenus provenant d'impositions'.

Carchoffle, II, 457 (?)

« (Au cours de la description des vêtements et du cheval du duc de Valentinois)... dessus la cruppe estoit une grosse carchoffle d'or. »

Ce mot signifie 'artichaut': il s'agirait d'un joyau en or, représentant un artichaut et fixé à la croupière du cheval. Songeons à la forme, géométriquement décorative, de l'artichaut et n'oublions pas que, de nos jours, on appelle encore artichaut une « pièce de serrurerie hérissée de pointes, empêchant l'escalade des clôtures » (Littré).

Le mot artichaut est, d'après le DE d'O. Bloch, emprunté à l'ital. dial. du Nord et attesté pour la première fois en 1530 (cf. aussi REW 1865 et 4060). Comme le personnage dont il est parlé ici est César Borgia, j'avais cru tout d'abord à un décalque de l'it. carciofo¹, mais Molinet ne paraît pas avoir été en rapports étroits avec l'Italie (cf. N. Dupire, op. cit., p. 10, 11) et, d'autre part, le mot it. est masculin.

Le mot existe, et féminin, en provençal, emprunté à l'esp. ou au catalan: cf. FEW I, 70; Mistral, Trésor, s. cachofle, carchofle, escarchoflo. Le mot français est un emprunt au provençal. Les plus anciennes mentions sont relevées par E. Rolland, Flore popul., VII, p. 115 et lui seul, sauf erreur, signale le mot comme étant aussi français; il ne remonte pas au delà de 1540: 1544 pour le provençal²; 1561, 1551 et 1542 pour le français (charchiophe, carchiophe). Le passage de Molinet est donc fort intéressant, puisqu'il raconte des événements datant de 1499.

Collitigant, II, 569, qui prend le parti de..., s'associe au litige de...?

La formation du mot s'explique aisément; le contexte indique qu'il faut le traduire par 'adversaire dans un litige'.

¹ Le plus ancien exemple italien que je connaisse se trouve dans la *Coltivazione*, de L. Alamanni (1546).

² Je ne trouve rien dans les dict. de RAYNOUARD, E. LEVY.

Embronehiet

Pas d'observation à faire¹ à propos de ce mot bien connu, mais il aurait fallu relever l'expression, rare, habit dissimulé, signifiant 'déguisement'.

Eschuequetéz, II, 456 (?)

Eschucqueté = eschicqueté 'divisé en carrés de diverses couleurs' (cf. God., IX, 515). Cf. bistarde — bustarde.

Esquerre, I, 248 (et non 247) (?). Cf. afr. escors, giron.

«...les Francois, en habis descongneus, s'entremesloyent aveuc les Bourgongnons, portans pain et chaer en esquerre...».

Lire esquerpe = eskerpe, forme picarde pour escherpe, escharpe, au premier sens du mot: 'aumônière, sacoche' (cf. REW 7989). Le ms. B. R. 5976, p. 102, v° porte: en escharpe².

Foeullar(s), I, 356 fouilleur?

C'est le mot feuillart, dont le premier sens est 'brigand' (cf. God., IV, 170 et FEW III, 678). Le traduire ici par 'gaillard'.

Fremion(s), I, 290 petite fourmi? Cf. Godefroy, IV, 87.

Fourmi et non petite fourmi, comme le traduit, à tort, Godefroy. Il s'agit d'un diminutif purement formel; le mot est caractéristique du picard aux 14°-16° s. (cf. FEW III, 720).

Huweque, II, 310 (?)

(Au cours d'une escarmouche contre des navires se trouvant dans le port de l'Ecluse) « ...après avoir très bien batu une huweque, retourna en ses fors...»

C'est la simple 'transcription' du diminutif flamand (pas néerlandais) heuke, diminutif de heu, qui a donné en français hue, huwe, qu'on trouve d'ailleurs chez Molinet et qui signifie

¹ Au gloss., faute d'impression; lire: part. pas. pl. de embro[n]chier.

² Dans le texte, j'écrirais (puisque François est sujet de s'entremesloyent et qu'il n'y a pas et devant furent prins, qui est d'ailleurs un autre temps): ...esquerre: se furent prins atous (= avec, comme plus haut, à la même page, alout et non a tout; en aucune façon, à)... (se = si < sic).

'bateau de transport' (cf. Gloss. de l'édition; N. Dupire, op. cit., p. 251; M. Valkhoff, Mots franç. d'origine néerlandaise, p. 174).

Maistrisarts, II, 576, 579, 580, 581 (?)

« . . . l'administration des maistrisartz de Saint-Jacques de Calatrava et d'Alcantre ».

Maistrisart = maistrisat 'charge de grand maître'. Maistrisat a été formé comme canonicat, consulat, diaconat, etc. (cf. Nyrop, Gramm. hist., III, § 307); la forme maistrisart s'explique par une attraction paronymique de -art ou, plus probablement, par une substitution de suffixe (cf. ibid., § 354).

Passet, I, 514, tabouret, banc?

«Au bout du passet, du droit lez en bas, estoit la table de l'archevesque de Coulongne.»

Mot bien connu, mais, ici, passet désigne (sens très rare) l'estrade sur laquelle la table de l'empereur est surélevée. En effet, remarquez, dans le texte, l'expression en bas; en outre, à la page suivante, Molinet écrit: « En bas du marchepied estoit, au droit costé, une table... » et God. donne l'extrait suivant, qu'il n'a pas très bien compris: « Fut dressé ung passet ou marchepied hault de six a sept degrez bien richement tendu » (La Forme que usoit l'emper. en faisant la cession des Pays-Bas au roy. Arch. Gén. de Belg.).

Poiville, I, 168 (?)

(Le cadavre de Charles le Téméraire put être identifié grâce à quatre détails caractéristiques, notamment) « à la playe d'une escarboucle qu'il avoit en la poiville. »

Le ms. B. R. 5976 porte pouille; le ms. B. R. 6026 pomille. Il faut lire pomille. Ce mot, sauf erreur, n'est attesté nulle part ailleurs; pomille¹ < *pomícula est un synonyme d'un autre diminutif de 'pomme', pomel, pumel, pumiel, pumiau, etc., dont l'un des sens est: 'partie charnue, gras du mollet, de la jambe, de l'épaule'. Ici, pomille = partie charnue de l'épaule.

¹ Cf. la forme médiévale *soïlle, d'un type latin subīcula, conjecturée par A. Thomas, Nouv. Ess., p. 333.

Si l'on veut une confirmation de cette hypothèse, il suffit de lire ce passage (cité par God., Compl., s. escarboncle): La quarte [marque à laquelle on reconnut le cadavre de Charles le Téméraire] de une playe que il avoit eue en l'espaule de une escarboncle que il avoit porté (J. Nicolay, Kalendr. des guerr. de Tournay).

Les scribes se sont mépris facilement, soit à la suite d'une confusion paléographique (pouulle), soit à la suite d'une confusion 'idéographique' (avec le mot ponille, penille = pénil).

Je ne suis pas très satisfait des explications suivantes.

Chetz, II, 346 (?). God.: chet (florin au -), florin de poids pouvant subir l'épreuve du trébuchet.

(Pour délivrer l'évêque d'Arras, prisonnier des Allemands, les membres du clergé) « s'appensèrent de mettre le chetz par toutes les eglises, comme il fut fait; et pou de jours aprèz, parmy aucunes propines ou inventions de pecunes faites et données ausdis Allemans, le bon evesque... issy hors de prison.»

Faut-il lire *l'echetz* et voir dans l'expression (dont on devine qu'elle signifie 'faire des collectes') un jeu de mots¹ sur *eschet* (écheveau) et *eschief*, *eschié* (rente, redevance)?

Plus vraisemblablement, *chel(z)* est à rattacher à caput et il faut y voir un synonyme de *eschief*. Pour des vocables similaires, au point de vue phonétique et au point de vue sémantique, cf. *FEW*, s. caput, surtout p. 336, 338 et 341 et J. Haust, *Dict. liégeois*, s. *lchè*.

¹ A propos de *foeullet*, on lit, au glossaire: *Foeulletz*, I, 451, volet, baltant d'une porte? et le texte est le suivant: « ...et le seigneur de Montigny tint la porte ouverte une bonne heure, tellement que entre .II. fœulletz y eubt pluseurs Flamengz ochis et en la ville meismes. »

Le mot veut dire, en effet, 'battant de porte' et le ms. B. R. 6029 porte même ...et entre .II. foeulletz d'icelle, ce qui, d'ailleurs, nous mettrait plutôt la puce à l'oreille. Remarquez, d'autre part, l'absence de l'article. N'y aurait-il pas, ici aussi, un de ces jeux de mots si chers à Molinet et l'expression, malgré la fin de la phrase, ne signifierait-elle pas 'sans coup férir'?

Fargies, I, 525 (?)

«...avoyent... tendu le front des maisons de tapisseries et fargies de luminaires de chires en telle habondance...»

La confusion entre sourdes et sonores étant fréquente en picard (sauvaces, grebe, crepe, etc.); fargir = farchir = farcir, dans le sens de 'garnir à profusion'?

Gapperies, I, 334, navire?

«... galères, feustes, palendrées, gapperies et aultres navires ...»

A rattacher à la famille du mot bien connu gabarre (bateau de charge), gapperie étant la résultante de deux confusions phonétiques, dont il existe d'autres exemples en picard: confusion de la sourde et de la sonore (b-p), confusion des groupes ar-er?

Matz, II, 311 (?)

(Pour mettre en feu une flotte ennemie, ancrée à L'Ecluse) « ung maistre Siro... fist faire .III. senes et .III. flottes de matz et de tonneaux plains de tercq et d'estrain. »

Même mot que *mast*, *mât*, dans le sens de 'pièce de bois' (1 ex. dans God.)?

Roye(s), I, 216 raie (?)

(Tournay) « rechupt une grosse garnison qui lui bailla touttes ses royes ».

Lire roites = routes 'troupes, bandes'?

Je ne puis rien dire au sujet de senes (qui semble bien n'avoir rien de commun avec sene < synodum; voir texte, s. matz).

Bruxelles.

Albert Henry.